



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 14 février 2018

Etaient présents :

Laurence BACLE – Marie-Thérèse BOBBIO – Jacqueline BOLJEVIC - Véronique BOONE - Christine BOULANGER - Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU - Hélène DUBOIS - Sylvain DURAND – Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET – Gilles HOCQUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL – Monique LE TIRANT – Philippe LEBLOND - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François MOUTOT – Hervé PLANCHENAUT - Denise PLANCHON – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SAUSSAY - Michel SECONDAT – Didier SIGLER - Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Véronique LEMOINE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Nathalie DUVETTE	a donné pouvoir à	Jean-Michel LHERBIER
Régis BIZEAU	a donné pouvoir à	Marie-Thérèse BOBBIO
Bernard JOPPIN	a donné pouvoir à	Philippe LEBLOND
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Jacques ARNOUX	a donné pouvoir à	Olivier GOUSSEAU
Dominique NICCO	a donné pouvoir à	Michel ROUX

Secrétaire de séance : Michel RECOUSSINES

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Du point 18-001 au point 18-003

Présents : 36 Pouvoirs : 5 Votants : 41

Du point 18-004 au point 18-005

Présents : 40 Pouvoirs : 7 Votants : 47

Au point 18-006

Présents : 41 Pouvoirs : 7 Votants : 48

Du point 18-007 au point 18-008

Présents : 42 Pouvoirs : 7 Votants : 49

Le Conseil Communautaire,

18-001 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 20 décembre 2017.

18-002 AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour la réparation de l'horloge de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 050,00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-003

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune Thiverval-Grignon pour la transformation d'une cantine scolaire en salle de classe et bureau

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 33 397,46€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-004

PREND ACTE de la présentation du rapport de la CLECT

PREND ACTE de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de 3 mois pour se prononcer sur celui-ci

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

18-005

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants suivants au SMAERG

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Beynes	Gilles HOCQUET	Alain BRICAULT
	Jean-Michel LHERBIER	Yves REVEL
Thiverval-Grignon	Catherine LANEN	Daniel BOSSE
	Liliane BAYANO	Laurence VAUVERT

18-006

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants suivants au SIAMS

Communes	Délégués titulaires	
Bazoches-sur-Guyonne	Laurent HOANG	Daniel LOUVET
Beynes	Alain BRICAULT	Gilles HOCQUET
Boissy-sans-Avoir	Jean-Pierre CORBY	Guy CHARVALANGE
Garancières	Daniel GORIN	Gérard ROSSI
Jouars-Pontchartrain	Hervé LEMOINE	Olivier GOUSSEAU
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise CHANCEL	Catherine DENOYELLE
Les Mesnuls	Francis DAZIN	Arnaud MEUNIER DE HOUSOY
Mareil-le-Guyon	Christine DUCOUDRE	Emilie COURTAIS
Montfort-l'Amaury	Hervé PLANCHENAU	Patricia GUERLAIN

Neauphle-le-Château	Jean Claude KUENTZ	Catherine SOUS
Neauphle-le-Vieux	Gérard BOE	David LAVENANT
Saint-Rémy-l'Honoré	Patrick RATEL	Christian PAVESIS
Saulx-Marchais	Pascal FLET	Christian MOREAU
Vicq	Bernard JACQUES	Stéphane CADOUX
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence BACLE	Jean-François LE NAGARD

18-007

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à déposer la déclaration préalable pour changement de destination des anciens bureaux du SIVOM, situés 13 place Nickenich à Montfort-l'Amaury, en logement sans modification de l'aspect extérieur.

18-008

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à indemniser les agents nommés ci-après par mandat administratif individuel :

- Christopher Angely : 20€
- Thomas Barel : 147€
- Pierre-Yves Bedouet : 199€
- Antoine Deguines : 95€
- Emmanuel Michel : 140€
- Laura Tirlet : 120€
- Guillaume Tymen : 150€

Soit un total de 871€



Le Président

Hervé PLANCHENAUT



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 21 mars 2018

Etaient présents :

Jacques ARNOUX - Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Marie-Thérèse BOBBIO – Jacqueline BOLJEVIC - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY - Sylvain DURAND – Nathalie DUVETTE - Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Annie GONTHIER - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET – Gilles HOCQUET – Bernard JACQUES – Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL – Monique LE TIRANT – Philippe LEBLOND - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François MOUTOT – Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAUT - Denise PLANCHON – Daniel RAFFARD - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SAUSSAY- Didier SIGLER – Pierre SOUIN - Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Véronique LEMOINE	a donné pouvoir à	Jean-Michel LHERBIER
Eric GOMES	a donné pouvoir à	Daniel RAFFARD
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Olivier GOUSSEAU
Olivier GOUPILLON	a donné pouvoir à	Laurence BACLE
Hélène DUBOIS	a donné pouvoir à	Didier SIGLER

Secrétaire de séance : Marie-Christine CHAVILLON

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 18-009

Présents : 45 Pouvoirs : 6 Votants : 51

Au point 18-010

Présents : 47 Pouvoirs : 6 Votants : 53

Du point 18-011 au point 18-012

Présents : 46 Pouvoirs : 6 Votants : 52

Le Conseil Communautaire,

18-009 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 14 février 2018.

18-010 PREND ACTE qu'un débat a eu lieu.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 sur la base du rapport.

18-011

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers Le Mahieu pour les travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité PMR.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 49 814,50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers Le Mahieu.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-012

APPROUVE, à la majorité (51 pour et une abstention Michel Roux), le principe d'une délégation de service public pour l'aménagement et la gestion des parkings de la gare de Montfort/Méré et des abords des gares de Garancières et Villiers Saint Frédéric.

APPROUVE, à la majorité (51 pour et une abstention Michel Roux), les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour le lancement, la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

**Le Président****Hervé PLANCHENAULT**

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vilcq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 11 avril 2018

Etaient présents :

Laurence BACLE - Marie-Thérèse BOBBIO – Jacqueline BOLJEVIC – Véronique BOONE -
Christine BOULANGER –Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine
CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY - Sylvain DURAND – Nathalie
DUVETTE – Philippe EMMANUEL - Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Eric GOMES -
Annie GONTHIER – Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET – Gilles
HOCQUET – Bernard JACQUES – Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL – Monique LE TIRANT –
Philippe LEBLOND - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER –
Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François
MOUTOT – Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAU – Daniel
RAFFARD – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Françoise ROUDIER -
Michel ROUX – Didier SAUSSAY- Didier SIGLER – Pierre SOUIN - Michel VERENNEMAN –

Etaient absents, excusés et représentés

Véronique LEMOINE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Hélène DUBOIS	a donné pouvoir à	Gilles HOCQUET
Jacques ARNOUX	a donné pouvoir à	Olivier GOUSSEAU
Marc WINOCOUR	a donné pouvoir à	Dominique NICCO
Bernard JOPPIN	a donné pouvoir à	Philippe LEBLOND
Régis BIZEAU	a donné pouvoir à	Marie-Thérèse BOBBIO
Michel SECONDAT	a donné pouvoir à	Christian LORINQUER

Secrétaire de séance : Michel LOMMIS

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 18-013

Présents : 45 Pouvoirs : 7 Votants : 52

Du point 18-014 au point 18-015

Présents : 46 Pouvoirs : 7 Votants : 53

Du point 18-016 au point 18-026

Présents : 47 Pouvoirs : 7 Votants : 54

Le Conseil Communautaire,

18-013 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 21 mars 2018.

18-014 APPROUVE, à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'année 2017.

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2017

Réalisation	
Fonctionnement	Investissement

Recettes de l'exercice	24 270 357,31 €	2 958 356,55 €
Dépenses de l'exercice	22 201 799,48 €	2 291 438,35 €
=		=
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>		
Excédent	2 068 557,83 €	666 918,20 €
déficit		
<i>Reports de l'exercice 2016</i>		
+		+
Excédent	3 983 322,43 €	5 496 761,46 €
Déficit		
<i>Résultat global</i>		
=		=
Excédent Global	6 051 880,26 €	6 163 679,66 €
Déficit Global		

Global

Excédent	12 215 559,92 €
----------	-----------------

18-015

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants.

Réalisation		
Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser

Recettes de l'exercice	24 270 357,31 €	2 958 356,55 €	
Dépenses de l'exercice	22 201 799,48 €	2 291 438,35 €	695 332,81 €
=		=	
<i>Résultat de l'exercice 2017</i>			
Excédent	2 068 557,83 €	666 918,20 €	
déficit			- 695 332,81 €
<i>Reports de l'exercice 2016</i>			
+		+	
Excédent	3 983 322,43 €	5 496 761,46 €	
Déficit			
<i>Résultat global</i>			
=		=	=
Excédent Global	6 051 880,26 €	6 163 679,66 €	
Déficit Global			- 695 332,81 €

Global

Excédent	11 520 227,11 €
----------	-----------------

18-016

APPROUVE, à l'unanimité, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2017 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 4 051 880,26 €

Section d'investissement (recettes)

Compte R001 : résultat d'investissement reporté 6 163 679,66 €

Article 1068 : affectation du résultat 2 000 000,00 €

18-017

FIXE, à l'unanimité, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2017 selon le tableau ci-après

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux		2018	
	Réf 2017	2018	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Beynes	8.36 %	8.41%	9 226 667	775 962
Jouars-Pontchartrain	5.80 %	5.80 %	9 926 070	575 712
Neauphle-le-Château	5.80 %	5.80 %	5 677 601	329 300
Saulx-Marchais	8.35 %	8.35 %	1 099 656	91 821
St-Germain-de-la-Grange	7.56 %	7.56 %	2 791 694	211 052
Thiverval-Grignon	6.00 %	6.00 %	1 656 772	99 406
Villiers-Saint-Frédéric	6.30 %	6.20%	4 603 524	285 418

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux		2018	
	Réf 2017	2018	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	10.17%	9.34%	1 267 297	118 366
Autouillet	8.6%	7.31%	830 863	60 736
Bazoches sur Guyonne	4.90%	4.51%	1 663 625	75 029
Behoust	4.65%	4.05%	1 456 274	58 979
Boissy-sans-avoir	11.08%	10.19%	784 861	79 977
Flexanville	10.45%	9.56%	797 139	76 206
Galluis	7.90%	7.37%	2 031 431	149 716
Gambais	6.94%	6.29%	4 975 220	312 941
Garancières	8.92%	8.02%	3 779 352	303 104
Goupillières	6.54%	6.27%	1 047 017	65 648
Grosrouvre	4.90%	4.37%	2 717 798	118 768
La Queue lez Yvelines	8.02%	7.35%	3 834 609	281 844
Le Tremblay sur Mauldre	8.50%	7.92%	1 643 919	130 198
Marcq	9.76%	8.67%	1 102 101	95 552
Mareil le Guyon	6.86%	6.31%	753 173	47 525
Méré	6.19%	5.56%	4 037 995	224 513
Millemont	7.07%	6.40%	493 945	31 612
Montfort l'Amaury	6.96%	6.37%	6 009 151	382 783
Neauphle le Vieux	8.93%	9.74%	1 277 482	124 427
Saint Rémy l'Honoré	6.09%	5.82%	3 300 606	192 095
Thoiry	8.28%	8.00%	2 277 168	182 173
Vicq	9.69%	9.16%	528 196	48 383
Villiers le Mahieu	8.31%	7.84%	1 194 147	93 621

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux	
	Réf 2017	2018
Les Mesnuls	6.55%	6.17 %

2018	
Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
2 617 439	161 495

18-018 **FIXE, à l'unanimité,** le taux de Taxe d'Habitation pour 2018 à 6,05 %

18-019 **FIXE, à la majorité (52 pour et 2 oppositions Hervé Lemoine et Michel Lommis)**
le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2018 à 18.10 %

DECIDE de mettre en réserve la différence entre le taux maximum (20,15%) et le taux voté (18.10 %) soit 2.05 %

18-020 **FIXE, à l'unanimité,** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2018 à 3,05 %

18-021 **ADOpte, à l'unanimité,** le budget primitif 2018 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

— **Section de fonctionnement : 27 319 388,66 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2018
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 319 388,66 €
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 515 901,80 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNELS	989 850,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	8 211 803,67 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 995 260,21 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	68 938,09 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	739 701,84 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 896 933,05 €
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	900 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2018
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 319 388,66 €
CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	355 536,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	19 877 403,40 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 025 947,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 600,00 €
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	22,00 €
CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 051 880,26 €

— **Section d'investissement : 12 512 738,71 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2018
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 512 738,71 €
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 292 100,00 €
CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 331 187,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 491 905,14 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 828 815,34 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	473 398,42 €
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	400 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2018
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 512 738,71 €
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	2 180 000,00 €
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	169 826,00 €
CHAPITRE 024 - PRODUITS DE CESSIONS	200 000,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 300,00 €
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 163 679,66 €
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 896 933,05 €
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	900 000,00 €

18-022

ADOPTÉ, à l'unanimité, le budget primitif annexe 2018 de la Communauté de communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

– **Section de fonctionnement : 1 168 586,04 €**

✓ **Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	47 500,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	5 325,22 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	78 798,62 €
Chapitre 042 OES	Opérations d'ordre entre sections	1 029 136,98 €
Chapitre 043 OIS	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	7 825,22 €
		1 168 586,04 €

✓ **Recettes**

Chapitre 70	Produits de services	1 138 320,00 €
Chapitre 002	Résultats d'investissement reporté (excédent)	22 440,82 €
Chapitre 043 OIS	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	7 825,22 €
		1 168 586,04 €

– **Section d'investissement : 2 188 543,02 €**

✓ **Dépenses**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	49 567,85 €
Chapitre 001	Résultats d'investissement reporté (déficit)	1 109 838,19 €
Chapitre 040 OES	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 029 136,98 €
		2 188 543,02 €

✓ **Recettes**

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 080 607,42 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	78 798,62 €
Chapitre 040 OES	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 029 136,98 €
		2 188 543,02 €

18-023

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour la rénovation de l'éclairage public

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 35 668,30 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-024

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour le remplacement de la chaudière de la médiathèque

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 341,95 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-025

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour la réparation de l'horloge de l'église

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 370,00€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Flexanville

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-026

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour la pose d'horloges sur des armoires d'éclairage public

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 511,00€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Flexanville

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

**Le Président****Hervé PLANCHENAUT**



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 16 mai 2018

Etaient présents :

Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Véronique BOONE - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Hélène DUBOIS - Sylvain DURAND – Nathalie DUVETTE – Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Annie GONTHIER – Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Gilles HOCQUET – Bernard JACQUES – Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL – Monique LE TIRANT – Hervé LEMOINE – Françoise LENARD – Michel LOMMIS - Gilles MARGOT – François MOUTOT – Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT - Michel RECOUSSINES - Michel ROUX – Didier SAUSSAY- Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN - Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Véronique LEMOINE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Denise PLANCHON	a donné pouvoir à	Annie GONTHIER
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Philippe LEBLOND	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Christian LORINQUER	a donné pouvoir à	Monique LE TIRANT
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Véronique BOONE
Olivier GOUSSEAU	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Yves REVEL	a donné pouvoir à	Philippe GASCOUIN
Jean-Michel LHERBIER	a donné pouvoir à	Didier SIGLER

Secrétaire de séance : Hélène DUBOIS

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Du point 18-027 au point 18-029

Présents : 39 Pouvoirs : 10 Votants : 49

Du point 18-030 au point 18-034

Présents : 40 Pouvoirs : 10 Votants : 50

Le Conseil Communautaire,

18-027 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 11 avril 2018.

18-028 AUTORISE, à l'unanimité le Président à notifier le marché de « Fourniture de repas en liaison froide destinés à la restauration des villes qui composent Cœur d'Yvelines»

- Pour les lots 1, 2 et 3, à la Société Yvelines Restauration,
- Pour le lot 4 à la Société EKILIBRE,

PRECISE que le montant final du marché sera fixé lorsque les communes auront défini leurs options

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

18-029

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saulx-Marchais pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 197. 65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-030

APPROUVE, à l'unanimité, le programme d'études suivant, avant proposition à l'Etat et à la Région Ile de France pour faire l'objet d'une convention

Intitulé	Calendrier de réalisation	Montant prévisionnel € (HT) annoncé	Financement régional	Financement Etat	Autres co financement attendus
Plan Climat Energie Territorial (PCAET)	Démarrage de l'étude en 2019	50 000	35 000	0	0
Etude de diagnostic énergétique des bâtiments	Démarrage de l'étude en juillet 2018	160 000	0	111 637	0
Total		210 000	35 000	111 637	0

AUTORISE le Président à signer ladite convention

18-031

EMET, à l'unanimité, UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse pour la commune du Mesnil Saint Denis, au SIEED.

18-032

AUTORISE, à l'unanimité, le Président du SIDOMPE à signer le contrat avec ECO-mobilier pour la période 2018-2023

18-033

DESIGNE, à l'unanimité, Rémi Lucet représentant titulaire et Bertrand Hauet représentant suppléant de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines » au sein la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets

18-034

DESIGNE, à l'unanimité, Didier Sigler comme deuxième représentant de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Mauldre.



Le Président

Hervé PLANCHENAUT



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 4 juillet 2018

Etaient présents :

Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Hélène DUBOIS - Sylvain DURAND – Nathalie DUVETTE – Philippe GASCOUIN – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU - Gilles HOCQUET – Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL – Monique LE TIRANT – Hervé LEMOINE – Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Gilles MARGOT – François MOUTOT – Dominique NICCO – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL - Michel ROUX – Didier SAUSSAY- Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Marjorie TRONCHE-DIVET - Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Annie GONTHIER	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Bertrand HAUT	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Philippe LEBLOND	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Marie-Thérèse BOBBIO	a donné pouvoir à	Régis BIZEAU

Etaient absents et excusés

Bernard JACQUES, Pierre-Marie MICHEL

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Du point 18-035 au point 18-037

Présents : 39 Pouvoirs : 5 Votants : 44

Du point 18-038 au point 18-060

Présents : 41 Pouvoirs : 5 Votants : 46

Le Conseil Communautaire,

18-035 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 16 mai 2018.

18-036 PREND ACTE de cette désignation et déclare installer Madame Marjorie Tronche-Divet dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire

18-037

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à notifier le marché de travaux de « Renforcement de la route des nourrices à Thiverval-Grignon » à la société Colas IDFN pour un montant de 582 911.20 € HT (soit 699 493.44 € TTC)

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

18-038

CREE, à l'unanimité, la Commission de contrôle financier et désigne ses membres constitutifs suivants : Bertrand Hauet, Hervé Lemoine, Denise Planchon, Yves Revel

18-039

ADOPTE, à l'unanimité, l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de 6 774 995,67 €

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

18-040

ARRETE, à l'unanimité, le programme définitif du Départementale Equipement et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération

AUTORISE la réalisation des travaux

AUTORISE le président à solliciter la subvention et signer les documents s'y rapportant

S'ENGAGE à

- réaliser les travaux selon l'échéancier prévu
- ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental
- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans
- présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur
- demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées.

Le cas échéant :

- présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la Communauté de communes est propriétaire.

18-041

AUTORISE, à l'unanimité, la réalisation des travaux

AUTORISE, à l'unanimité, le président à solliciter la subvention et signer les documents s'y rapportant dans le cadre du programme « plan piscines régionales »

18-042

AUTORISE, à l'unanimité, la réalisation des travaux

AUTORISE, à l'unanimité, le président à solliciter les subventions et signer les documents s'y rapportant dans le cadre des programmes « plan piscines régionales » et « équipements sportifs de proximité »

18-043

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 40 654.61 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 37 461.54 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention

18-044

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès de l'école maternelle.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 674.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-045

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour les travaux d'isolations de bâtiments communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 57 908.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-046

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès à divers bâtiments communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 22 109.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-047

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour les travaux d'aménagement du préau de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 33 906.31 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-048

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour les travaux de réfection de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 29 469.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-049

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour les travaux de réfection et d'extension de la salle polyvalente.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 21 899.96 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-050

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Autouillet pour les travaux d'aménagement du groupe scolaire.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 63 318.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune d'Autouillet

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-051

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Boissy-sans-Avoir pour les travaux de rénovation de la salle des loisirs.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 245.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-052

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Boissy-sans-Avoir pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 925.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-053

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Mareil-le-Guyon pour les travaux de rénovation du chauffage de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 730.13 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-054

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Bazoches-sur-Guyonne pour les travaux de rénovation de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 895.70 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-055

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Bazoches-sur-Guyonne pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 25 925.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-056

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Saulx-Marchais pour les travaux de rénovation de la toiture de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 414.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-057

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Thiverval-Grignon pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 76 687.54 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-058

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Mareil-le-Guyon pour l'installation et la mise en conformité de la chaudière de la Maison du Village.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 989.58 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-059

FIXE, à l'unanimité, les tarifs suivants pour les bonnets de bain vendus à la piscine intercommunale

- Adulte : 2€
- Enfant : 1.5€

18-060

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants suivants au Syndicat intercommunal du centre de secours de Plaisir :

- Alain BRICAULT
- Michel DAGIONI
- Rémi LUCET
- Daniel BOSSE



Le Président


Hervé PLANCHENAUT



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 19 septembre 2018

Etaient présents :

Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Philippe GASCOUIN – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET - Gilles HOCQUET – Bernard JACQUES - Bernard JOPPIN - Joseph LE FOLL – Françoise LENARD – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Rémi LUCET - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL – Anne N'DIAYE - Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAU – Denise PLANCHON – Daniel RAFFARD - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL - Michel ROUX – Didier SAUSSAY- Michel SECONDAT - Didier SIGLER (à partir du point 18-062) – Pierre SOUIN – Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Nathalie DUVETTE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Jean-Michel LHERBIER	a donné pouvoir à	Didier SIGLER
Philippe LEBLOND	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Marie-Thérèse BOBBIO	a donné pouvoir à	Régis BIZEAU
Annie JOSEPH	a donné pouvoir à	Bernard JACQUES
Hervé LEMOINE	a donné pouvoir à	Olivier GOUSSEAU
Frédéric FARE	a donné pouvoir à	Didier SAUSSAY
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET

Etait absente et excusée

Hélène DUBOIS

Secrétaire de séance : Anne N'DIAYE

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 18-061

Présents : 39

Pouvoirs : 7

Votants : 46

Du point 18-062 au point 18-069

Présents : 40

Pouvoirs : 8

Votants : 48

Le Conseil Communautaire,

18-061 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 4 juillet 2018.

18-062 AUTORISE, à l'unanimité, le Président à notifier le marché de « Transports des scolaires vers la piscine intercommunale de Montfort l'Amaury » au

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vlcq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

18-063

groupement Transdev/Hourtoule pour un montant annuel de 79 283.02 € et une durée de 4 ans.

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les travaux de rénovation de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 469.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Gambais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-064

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les travaux de rénovation de la façade de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 24 257.44 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Gambais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-065

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour les travaux d'aménagement d'une MAM dans un local communal.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 48 227.75 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Grosrouvre

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-066

DECIDE, à l'unanimité, d'instaurer deux modalités de versement, annuelle et mensuelle, de la part IFSE.

PRECISE que l'ensemble des autres dispositions du RIFSEEP reste inchangé

18-067

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activité 2017.

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique

18-068

AUTORISE, à l'unanimité, le président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes le rapport annuel 2017 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

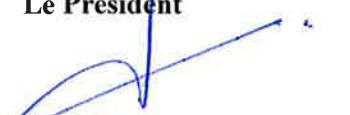
PRECISE que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique

18-069

PREND ACTE du rapport d'activité 2017 de la société Maison Bleue pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'enfants ».



Le Président


Hervé PLANCHENAU



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 5 décembre 2018

Etaient présents :

Laurence BACLE – Régis BIZEAU – Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE – Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Nathalie DUVETTE – Philippe EMMANUEL – Philippe GASCOUIN – Olivier GOUPILLON – Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET – Gilles HOCQUET – Bernard JACQUES – Bernard JOPPIN – Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL – Monique LE TIRANT – Philippe LEBLOND – Hervé LEMOINE – Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER – Michel LOMMIS – Christian LORINQUER – Pierre-Marie MICHEL – François MOUTOT – Dominique NICCO – Guy PELISSIER – Denise PLANCHON – Daniel RAFFARD – Patrick RATEL – Michel RECOUSSINES – Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SAUSSAY – Didier SIGLER (à partir du point 18-071) – Pierre SOUIN – Paul STOUDEUR – Michel VERENNEMAN –

Etaient absents, excusés et représentés

Hervé PLANCHENAULT	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Annie GONTHIER	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Frédéric FARE	a donné pouvoir à	Didier SAUSSAY
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET

Etait absent, excusé

Gilles MARGOT

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MICHEL

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 18-070

Présents : 40 Pouvoirs : 5 Votants : 45

Du point 18-071 au point 18-089

Présents : 41 Pouvoirs : 5 Votants : 46

Le Conseil Communautaire,

18-070 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 19 septembre 2018.

18-071 ADOPTE, à l'unanimité, les nouveaux statuts annexés à la délibération.

PRECISE que chaque conseil municipal des communes membres dispose de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

ces nouveaux statuts conformément à l'article 15 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable

18-072

EMET, à l'unanimité, un avis défavorable au transfert à la CCCY des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

INVITE ses communes membres à se prononcer sur ce transfert

18-073

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants suivants au SIAMS

Communes	Délégués titulaires	
Auteuil-le-roi	Jean-Luc CAPELLE	Eric LATIL
Autouillet	Françoise LENARD	Michel JAN
Bazoches-sur-Guyonne	Laurent HOANG	Christophe LE BEGUEC
Behoust	Guy PELISSIER	Alain DUFAUD
Beynes	Alain BRICAULT	Gilles HOCQUET
Boissy-sans-Avoir	Jean-Pierre CORBY	Guy CHARVALANGE
Flexanville	Didier SAUSSAY	Christian JAROSZ
Galluis	Annie GONTHIER	Georges WILLEMOT
Gambais	Raphaël NIVOIT	Gérard FEYS
Garancières	Daniel GORIN	Gérard ROSSI
Goupillières	Olivier LOISEL	Gilles MARGOT
Grosrouvre	Yves LAMBERT	Paul STODER
Jouars-Pontchartrain	Hervé LEMOINE	Olivier GOUSSEAU
La Queue-lez-Yvelines	Laurent LOUESDON	Pascale VIEILLY
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise CHANCEL	Catherine DENOYELLE
Les Mesnuls	Francis DAZIN	Arnaud MEUNIER DE HOUSOY
Marcq	Bernard LEGRAND	Pierre GUTTIN
Mareil-le-Guyon	Christine DUCOUDRE	Emilie COURTAIS
Méré	Simon COULOMBEL	Michel RECOUSSINES
Millemont	Annie JOSEPH	Simone CARTIER
Montfort-l'Amaury	Hervé PLANCHENAUT	Patricia GUERLAIN
Neauphle-le-Château	Jean Claude KUENTZ	Catherine SOUS
Neauphle-le-Vieux	Gérard BOE	David LAVENANT
Saint-Germain-de-la-Grange	Rémy DELEPINE	Farès LOUIS

Saint-Rémy-l'Honoré	Patrick RATEL	Christian PAVESIS
Saulx-Marchais	Pascal FLET	Christian MOREAU
Thoiry	François MOUTOT	Bruno JESUS
Vicq	Bernard JACQUES	Stéphane CADOUX
Villiers-le-Mahieu	Susanna DEGAYE	Patrice COUEDON
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence BACLE	Jean-François LE NAGARD

18-074 **DECIDE, à la majorité** de ne pas attribuer l'indemnité de conseil de receveur à Madame Nowak (*une seule voie pour l'attribution de l'indemnité*)

DECIDE, à la majorité (24 pour, 3 abstentions, 19 contre) d'attribuer l'indemnité de conseil de receveur à Monsieur Hannebicque pour un montant de 2 217.03 €

PRECISE que cette attribution sera valable pour l'année 2018

18-075 **APPROUVE, à la majorité (2 abstentions, 44 pour)**, l'ouverture d'un fonds de concours création d'espaces de tiers-lieux dans les locaux de la commune de Jouars-Pontchartrain

PRECISE que le montant de ce fonds de concours est plafonné à 474 437.00 € HT et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

PRECISE que le fonds de concours donne lieu au dépôt d'un dossier comprenant une lettre d'intention, un plan de financement, une description de l'opération et la délibération du Conseil municipal

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-076 **ADOpte, à l'unanimité**, la décision modificative n°1 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Article	Dépenses
012 - Charges de personnel	64111-SG-SG-020	21 000,00 €
65-Autres charges de gestion courante	6553-SG-SG-020	294 000,00 €
67-Charges exceptionnelles	673-PE-RIPAM-64 673-SPORT-413	8 410,00 €
6225 – Indemnités au comptable	6225-SG-SG-020	2 218,00 €
022-Dépenses imprévues (fonctionnement)		- 314 628,00 €
		- €

INVESTISSEMENT		
Chapitre	Article	Dépenses
204-Subventions d'équipement versées	2041412-DEVECO-TL-90	474 437,00 €
23-Immobilisations en cours	2313-SG-SG-020	- 474 437,00 €
		- €

18-077

AUTORISE, à l'unanimité, l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2019 de dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	BP 2018	Propositions
20 - Immobilisations incorporelles	1 292 100,00 €	320 000,00 €
204 - Subventions d'équipements	3 331 187,00 €	830 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 491 905,14 €	1 100 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 828 815,34 €	450 000,00 €

18-078

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Méré pour les travaux de rénovation de la toiture de l'église de Méré.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 22 981.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-079

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Villiers-Saint- Frédéric pour les travaux de mise à niveau des caméras et d'extension du système de vidéo protection.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 23 652.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

18-080

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Vicq pour les travaux de réfection de la toiture du musée.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 35 855.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Vicq.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-081

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Villiers-le-Mahieu pour les travaux d'accessibilité de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 14 300.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-le-Mahieu.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

18-082

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour les travaux de réfection des menuiseries du Foyer Rural.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 674.83 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-083

AUTORISE, à la majorité (1 contre, 2 abstentions, 43 pour), le versement d'un fonds de concours à la commune de Beynes pour les travaux de création d'une voie de desserte.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 65 526.88 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

18-084

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Villiers-le-Mahieu pour les travaux d'accessibilité d'un arrêté de bus.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-le-Mahieu.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

18-085

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune d'Auteuil-le-roi pour les travaux d'accessibilité de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 13 376.57 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune d'Auteuil-le-roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-086

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune d'Auteuil-le-Roi pour les travaux de réparation des aiguilles de l'horloge de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 810.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

18-087

APPROUVE, à la majorité (1 abstention, 45 pour), les taux et prestations négociés pour la Communauté de communes Cœur d'Yvelines par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes :

- **Agents CNRACL**

- Décès
- Accident du Travail (sans franchise)
- Longue maladie/Longue durée (sans franchise)
- Maternité (sans franchise)
- Maladie Ordinaire franchise de 25 jours

Pour un taux de prime de : 4.83%

et

- **Agents IRCANTEC**

Formule tous risques avec une franchise uniquement sur le risque maladie ordinaire :

- Accident du Travail (sans franchise)
- Maladie grave (sans franchise)
- Maternité (sans franchise)
- Maladie Ordinaire avec une franchise de 30 jours cumulés :

Pour un taux de prime de : 1.05 %

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

18-088

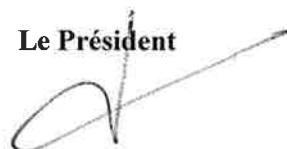
EMET, à l'unanimité, UN AVIS FAVORABLE à la demande de la commune de La-Queue-Lez-Yvelines d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

18-089

EMET, à l'unanimité, UN AVIS FAVORABLE à la demande de la commune de Méré d'octroyer onze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.



Le Président


Hervé PLANCHENAULT